

ENQUETE PUBLIQUE

Conduite sur le territoire de Saint-Pardoult

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de 3 éoliennes et de 2 postes de livraison déposée par ENERTRAG Poitou-Charentes, sur le territoire de la commune de Saint-Pardoult.

Référence : Arrêté préfectoral du 17 mai 2023, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement : Projet de parc éolien sur la commune de Saint-Pardoult.

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article R123-18 du code de l'environnement, « après clôture du registre d'enquête, le commissaire-enquêteur rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet, dispose d'un délai de quinze jours pour produire un mémoire de réponses.

L'enquête publique a été prescrite sur une durée de 36 jours, du mardi 12 septembre au mardi 17 octobre 2023.

Le dossier d'enquête et le registre papier de recueil des observations a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Saint-Pardoult.

Je me suis tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Pardoult conformément aux dates des six permanences annoncées par l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête publique.

Le climat du déroulement de l'enquête a été serein et aucun incident majeur n'a été relevé.

Point particulier de la permanence du 29/09/2023

Lors de la permanence du 29/09/2023 j'ai pu assister à un rassemblement public extérieur face à la mairie qui avait été encouragé par une diffusion de flyers vers les habitants du territoire. Le contenu de la publicité était titré « Journées du patrimoine défiguré par l'éolien » et encourageait les intéressés à déposer leurs avis sur le projet en reprenant le calendrier des permanences et au travers du registre dématérialisé.

Pour répondre à un potentiel afflux de contributeurs, un espace d'accueil a été aménagé dans la salle des fêtes attenante à la mairie permettant de recevoir 10 personnes simultanément qui pouvaient accéder à 8 postes de rédaction pour les contributions écrites, 1 poste de lecture du dossier d'enquête et un espace d'accueil particulier pour s'entretenir avec le commissaire enquêteur.

La gendarmerie a été informée par téléphone et a dépêché sur place 2 gendarmes. Un agent du service des renseignements du territoire s'est également rendu sur place.

La presse était également présente.

J'ai pu grossièrement dénombrer une vingtaine de personnes participantes qui se sont rassemblées devant la mairie à partir de 10h. J'ai été invité à entendre leurs revendications par l'expression publique de 4 de leurs portes parole. L'échange entretenu avec le groupe est resté courtois. J'ai dans un premier temps expliqué le rôle et processus de l'enquête publique avant d'écouter leurs propos.

J'ai pu retenir de cet échange :

- une opposition au projet en raison de la saturation en éoliennes déjà en exploitation sur le territoire ;
- l'inquiétude grandissante des personnes au regard de la succession de réalisations des projets éoliens dans le Vals de Saintonge et autour de Saint-Pardoult sans qu'aucune limite ne soit annoncée ou programmée entraînant déjà une saturation inquiétante du territoire.

J'ai pu échanger en particulier avec une vingtaine de personnes.

J'ai pu noter la présence d'élus d'autres communes.

Lors de ces échanges il m'a été remonté qu'un potentiel défaut d'affichage de l'enquête publique avait été constaté sur certaines communes. J'en ai informé Mme BEGUE de la préfecture dans l'après-midi.

Point sur la participation du public et bilan comptable des observations reçues pendant l'enquête publique

Synthèse comptable des contributions déposées par le public

| | Registre Dématérialisé | Registre papier | Courrier électronique et Lettres | Contributions arrivées hors délais |
|--------------------------------|---------------------------|--------------------|---|--|
| Saint Pardoult 17400 | 26 | 14 | 5 | |
| Proche de St Pardoult 17330 | 35 | 8 | 1 | 3 |
| Sans localisation | 25 | 1 | 7 | |
| Localisation éloignée | 12 | 0 | 0 | |
| Anonyme | 10 | 1 | 0 | |
| Doublons | 4 | 0 | 0 | |
| Total : | 112 | 24 | 13 | 3 |

| | Nombre de personnes reçues lors des permanences |
|--------------|---|
| Permanence 1 | 4 |
| Permanence 2 | 5 |
| Permanence 3 | 20 |
| Permanence 4 | 2 |
| Permanence 5 | 8 |
| Permanence 6 | 5 |
| Total : | 44 |

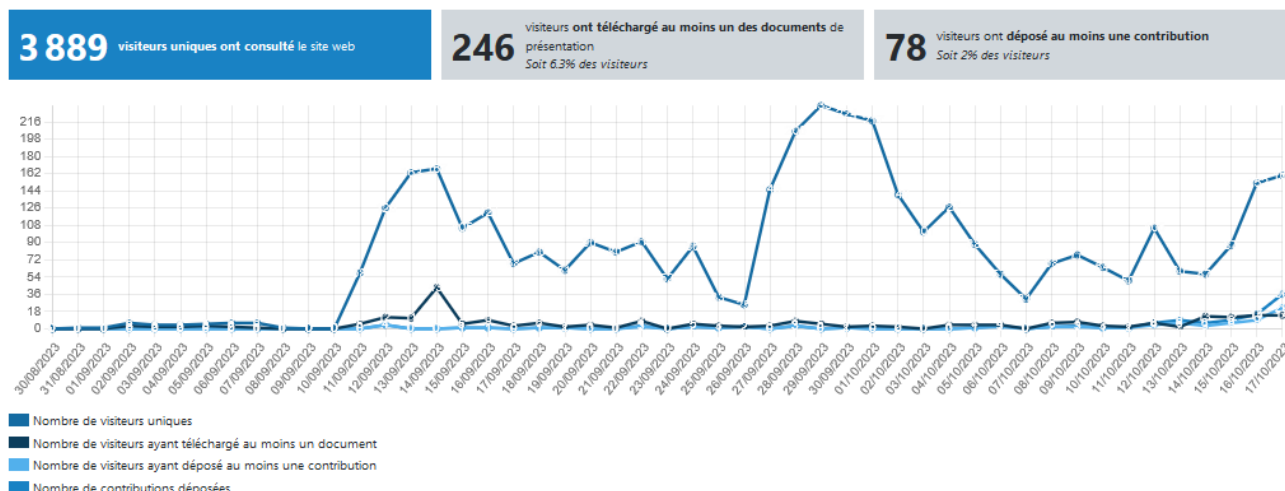
Au bilan sur les 149 contributions recensées dans les délais :

- 3 sont favorables au projet ;
- 142 sont défavorables (doublons déduits).

Les 3 contributions (Association Boutonne Environnement et Villeneuve La Comtesse Environnement) arrivées hors délais sont défavorables au projet.

Statistiques de fréquentation relevées sur le registre dématérialisé

Fréquentation



Téléchargements



Identification des contributions

J'ai identifié chaque contribution selon la règle d'un préfixe relatif au support suivi d'un numéro chronologique :

RP => Registre Papier

RD => Registre Dématérialisé

Ce => Courrier électronique (mail adressé à la préfecture)

Cp => Courrier postal

Le => lettre déposée ou remise lors des permanences

Classification des contributions

J'ai classé les contributions suivant le recensement de 12 thématiques :

Thème 1 : Consultation des citoyens, concertation, Comité Pilotage, Enquête Publique.

Thème 2 : Doute sur le bien-fondé du projet, production insuffisante, machines souvent arrêtées, saturation du territoire.

Thème 3 : Opposition générale au projet reprenant plusieurs voir toutes les argumentations classiques s'opposant à l'éolien en général.

Thème 4 : Pollution visuelle, Impact paysager, touristique et atteinte au patrimoine.

Thème 5 : Risques sanitaires et impact sur la santé.

Thème 6 : Pollution sonore.

Thème 7 : Impact immobilier.

Thème 8 : Dimensionnement du projet.

Thème 9 : Impact environnemental, biodiversité et faune.

Thème 10 : Risques de pollution, Démantèlement du parc en fin de vie.

Thème 11 : Retour économique sur la vie locale (commune et citoyens).

Thème 12 : Impact sur le domaine aéronautique, activité aéromodélisme locale et divers.

Thème 1 : Consultation des citoyens, concertation, Comité Pilotage, Enquête Publique

RP02

Comment s'est formé le comité de pilotage et comment ont été choisis les personnes ?

Quels ont été les critères retenus pour désigner les personnes conviées à ces réunions ?

Manque de transparence sur le processus de concertation.

Le04

Besoin d'une concertation large sur la problématique de l'éolien sur le Vals de Saintonge.

RP14, RD74, RD93

Mauvaise communication sur l'enquête publique, Les mairies ne sont pas informées, pas de panneaux d'affichage.

Défaut d'affichage de l'enquête publique sur un rayon de 6 Km.

Constat d'un défaut d'affichage réglementaire (artR123-11 du code de l'environnement (Format A2 fond jaune) sur les communes concernées par la campagne d'affichage, Pourquoi ?

RD08, RD12

Découvre le projet, pourquoi l'information n'a-t-elle pas été envoyée à chaque citoyen dans un rayon de 10Km ?

RD16, RD36

L'approbation des habitants n'a pas été suffisamment sollicitée (Déni de démocratie). Pas de consentement des habitants.

Pourquoi les habitants n'ont-ils pas été sollicités pour approuver le projet ou l'étude du projet ?

Thème 2 : Doute sur le bien-fondé du projet, production insuffisante, machines souvent arrêtées, saturation du territoire

Doute sur le bien-fondé du projet

RP02, RP06, RD93, RP20, RD27, RD30, RD35, RD43, RD51, RD54; RD55, RD56, RD57, RD60, RD78, RD98, RD107, Ce04

Doute sur le bien-fondé du nouveau projet de 3 éoliennes supplémentaires.

Intérêt écologique non démontré, quels sont les enjeux écologiques attaché au projet ?

Quels sont les enjeux financiers du projet ?

Pourquoi la production du parc éolien est 8 fois plus faible que la puissance installée ?

La production de l'énergie éolienne n'atteint pas les objectifs attendus.

L'éolien n'est pas une bonne solution.

Projet incohérent avec la politique environnementale.

Centrales nucléaires plus efficaces.

Les énergies vertes vont au détriment du nucléaire.

Source d'énergie intermittente => l'intermittence de la production nécessite d'être compenser par des énergies fossiles.

Ne contribue pas à décarboner la production électrique.

Ne réduit pas les émissions de CO2.

Investissement disproportionné par rapport à la rentabilité.

Production insuffisante

RP02, RP08, RP13, RD7

Machines non efficaces, improductives car souvent à l'arrêt.

La production de l'énergie éolienne n'atteint pas les objectifs attendus

Pourquoi les éoliennes existantes sont-elles si souvent à l'arrêt (même par période propice) ?

Problématique de la saturation du territoire

RP07, RP09, RP11, RP12, RP14, RP15, RP16, RP19, RP22, RD3, RD4, RD5, RD6, RD7, RD8, RD9, RD10, RD11, RD12, RD13, RD14, RD16, RD19, RD21, RD25, RD26, RD27, RD28, RD29, RD30, RD31, RD32, RD34, RD36, RD37, RD38, RD39, RD41, RD42, RD43, RD45, RD49, RD50, RD51, RD54, RD55, RD56, RD59, RD60, RD69, RD71, RD72, RD73, RD74, RD75, RD77, RD79, RD86, RD87, RD88, RD89, RD90, RD93, RD94, RD95, RD98, RD104, RD108, RD110, Ce01, Ce03, Ce05, Ce06, Ce07, Le01, Le03, Le04, Ce_HD01, Ce_HD03

Saturation en Vals de Saintonge => 24% du parc éolien de Nouvelle Aquitaine pour 1,68% du territoire.

Dept 17 : 287 éoliennes, Vals de Saintonge : 182 soit 68% de la Charente-Maritime.

Dept 17 : 454 éoliennes, Vals de Saintonge 223 => 95% des éoliennes de la Nouvelle Aquitaine.

La quantité d'éoliennes en Vals de Saintonge dépasse de 7 fois la moyenne nationale.

Pourquoi le projet est initié en Vals de Saintonge alors que les quotas préconisés par les objectifs du SRADET sont déjà atteints et dépassés sur la Vals de Saintonge (objectifs SRADET) ?

Projet non conforme au SCOT Vals de Saintonge, représente 130% des objectifs fixés.

Projet non conforme au guide des bonnes pratiques de l'éolien proposé par la CDC de Vals de Saintonge.

Projet non conforme à la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie objectifs 2028 :

- niveau national 32 000MW => ratio 0,5 KW/Habitant et 51 Kw/Km² ;
- en Vals de Saintonge => ratio 7,74Kw/Hab (x15) et 290kW/km² (x6).

Pourquoi et quels sont les raisons de ce choix d'implantation sur ce territoire déjà bien chargé en parcs éoliens ?

Pourquoi les éoliennes sont regroupées et concentrées sur des mêmes lieux (champ d'éoliennes) ?

Pourquoi d'autres territoires (Gironde, Landes, Pyrénées Atlantique ou sur la côte, île de ré) n'accueillent-ils pas d'éoliennes sur leur territoire ?

Non-respect de la planification écologique (4 Dept de la NAQ n'ont pas d'éoliennes).

Il appartient au département de remplir son territoire uniquement avec les objectifs fixés.

Démonstration géopolitique

RP17, RD34, RD35, RD36, RD54, RD107, RD110, Ce_HD01, CeHD02

Démonstration géopolitique de l'inefficacité des éoliennes.

Projets subventionnés par l'état et payés par les impôts des français.

Pourquoi pas d'autres énergies décarbonées : biomasse, hydraulique...

Pourquoi ce projet alors que nous sommes déjà autonome d'un point de vue énergétique.

Projet et bilan carbone néfaste au réchauffement climatique (Rapport commission parlementaire 2019, faits scientifiques) => Audition 4/04/2019 Jean François CARENCO (Commission de Régulation de l'Energie) dit « le développement des énergies renouvelables électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO₂ ».

Contexte Géopolitique "La France n'est pas en retard par rapport aux autres pays".

« La transition du nucléaire vers les énergies intermittentes n'a pas d'impact sur le CO₂ si l'on ne fixe pas des objectifs de diminution des émissions de CO₂ ».

Le Projet ne va donc pas dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique.

Ce projet détériore le bilan carbone.

Nuisances générées

RD75, RD80, RD103

Etude du danger fantaisiste. Pourquoi la méthode d'évaluation n'apparaît pas ?

Les nuisances générées sont fortement minimisées.

Trop de nuisances générées.

Calcul d'un indice de saturation

Ce_HD03

Absence de limitation quantitative sur le développement de l'éolien sur le Vals de Saintonge amène à une saturation du paysage qui n'est plus acceptée par la population.

Présente une étude de l'indice de saturation paysagère basée sur la note "Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation des parcs éoliens" (DREAL Hauts de France)
Le résultat de cette analyse fait apparaître qu'un seuil d'alerte atteint sur 3 des 6 indices calculés pour le Vals de Saintonge.

Pourquoi l'étude du projet n'a-t-il pas pris en compte ce genre d'analyse pour le rendre plus acceptable des populations ?

Thème 3 : Opposition générale au projet reprenant plusieurs voir toutes les argumentations classiques s'opposant à l'éolien en général

60 contributions.

Thème 4 : Pollution visuelle, Impact paysager, touristique et atteinte au patrimoine

RP01, RP08, RP18, RP20, RP24, RD4, RD5, RD10, RD17, RD27, RD28, RD62, RD68, RD79, RD101, RD102, RD104, RD105, RD107, RD110, RD112, Ce01, Ce03, Ce07

RP01 (M. LE BAIL riverain du projet, 10-12 chemin des terriers 17400 St Pardoult) Gène visuelle due au parc existant avec un effet stroboscopique suivant l'incidence solaire, est-ce que les nouvelles éoliennes ne vont pas provoquer le même phénomène et comment le compenser ?

L'atténuation de la nuisance visuelle est prévue par des brises vue basé sur des arbres. Les arbres perdant leurs feuilles en hiver, quelles mesures seront prises à ce moment-là pour limiter la nuisance visuelle ?

Les mesures tendant à masquer les éoliennes par des haies sont illusoire, hauteur et absence de feuilles en hiver. Que proposez-vous en compensation de ces faits ?

Impact paysager, défiguration, destruction, détérioration des paysages.

L'impact paysager à un impact économique sur le tourisme, comment le compenser ?

L'atteinte au paysage a un impact sur la valorisation du patrimoine historique, que faire ?

Pollution visuelle nocturne forte avec les signalisations clignotantes rouges, comment les atténuer voir les soustraire de la vue ?

La superposition visuelle de plusieurs rangées de blocs d'éoliennes est terrifiante. Une ligne d'éolienne peut être acceptable alors que la superposition désordonnée de plusieurs rangées d'éoliennes rend le climat angoissant. Pourquoi n'avez-vous pas pris en compte ces phénomènes afin de rendre les projets acceptables ?

Thème 5 : Risques sanitaires et impact sur la santé

RP04, RP05, RP06, RD06, RD35, RD36, RD70, RD80, RD112

RP04 (M. MARTINEAU acteur du comité de pilotage – 8 rue de la fontaine 17400 St Pardoult) Problème sur la santé animale des élevages. L'éolienne W2 trop près de mon exploitation de vaches laitières. Quels seront les effets sur la production de mon cheptel ? Quelles mesures peuvent être prises ?

Doute sur la légalité de la distance entre l'éolienne W2 et l'exploitation agricole.

Trop près des exploitations et des habitations, quels sont les risques sur la santé ?

Les impacts sur la santé sont bien connus : effets de dépression, stress visuel, ondes électriques....

L'absence de risque sur la santé n'est pas prouvée, alors pourquoi des projets si proches des habitations ?

Thème 6 : Pollution sonore

RP01, RP17, RD6, RD11, RD41, RD60, RD62, RD80, Ce03, Le05

Nuisances sonores déjà existantes supportées par les habitants avec les parcs en exploitation (cumul des nuisances sonores), qu'en sera-t-il avec 3 éoliennes supplémentaires de 200m de haut ?

RP 17 (Mme FOVET – Comité de pilotage – habitant au lieu-dit « La Courance ») Contestation de la bonne exécution des mesures acoustiques présentées et effectuées sur le lieu de « La Courance » faites du 11 mars au 01 avril (page 26 de l'étude acoustique) car pas d'autorisation d'accès donnée par le propriétaire sur cette partie privée. Comment est-ce possible ?

Bruit déjà incessant par vent de Sud-Ouest ou Est.

Dépassement du niveau sonore autorisé.

Ne tient pas compte des du bruit des éoliennes existantes.

Suspicion et doute de la qualité de l'étude de bruit.

Demande un éloignement des maisons de 20 fois la hauteur des éoliennes.

Thème 7 : Impact immobilier

RP01, RP06, RP19, RD6, RD8, RD19, RD28, RD36, RD49, RD69, Le04, Le05

Quel impact le projet va t'il avoir sur le marché de l'immobilier ?

Quelle est la mesure de la décote pouvant être constaté près de ce type de projet ?

Est-il prévu une indemnité compensatoire (50 000€) pour chaque habitant impacté ?

Projet trop près des habitations, entraînant une dévalorisation du patrimoine foncier et immobilier.

Dévalorisation du patrimoine immobilier privé et historique.

Thème 8 : Dimensionnement du projet

RP01, RP20, RD36, RD4, RD39, RD43, RD62

Le projet initial prévoyait des éoliennes de 30m plus hautes que celles existantes, pourquoi aujourd'hui 40m ?

Quel sera réellement la production énergétique du projet ?

Eoliennes à 550m trop près des habitations, encerclement agressif des habitations de St Pardoult.

Trop proche des habitations (moins de 1000m).

Photomontages trompeurs.

Thème 9 : Impact environnemental, biodiversité et faune

RP01, RP07, RD35, RD39, RD70, RD76, RD80, RD89, RD39, RD107, Ce07

Non conforme à la chartre de l'environnement de 2005.

Quel est le réel impact environnemental du projet ?

Quels impacts sur les animaux sauvages qui vivent actuellement sur le site ?

Nécessité de protéger la biodiversité de nos campagnes, quelles sont les mesures réelles qui accompagnent le projet ?

Le projet doit entrer dans une demande dérogatoire des espèces protégées, qu'en est-il ?

L'impact sur les ZNIEFF n'est pas abordé, qu'en est-il ?

Impact sur les haies, arbres coupés, comment les remplacer rapidement à efficacité équivalente ?

Atteinte à la biodiversité, menace sur les espèces nicheuses proches (annexe1 de la directive oiseaux).

Impact sur les chauves-souris et la faune volante.

Zone d'implantation proche d'un espace naturel sensible en devenir qu'est le Vals de Saintonge.

Artificialisation des sols.

Spoliation des terres agricoles.

Thème 10 : Risque de pollution, Démantèlement du parc en fin de vie

RP01, RP02, RP06, RP18, RD1, RD6, RD9, RD27, RD28, RD35, RD36, RD50, RD72, RD77, RD89, Ce07, Le03.

Crainte d'une pollution provenant des matériaux composites (fibres de verres et autres) des pâles lors des phases d'installation, d'exploitation et de démantèlement. Quelles en seront les mesures prises ainsi que les conséquences matérielles et financières ?

Y aura-t-il de la fibre de verre ou autres incorporées dans le béton des socles, et comment sera-t-elle traitée lors de la phase de démantèlement ?

Au regard de la durée d'exploitation des éoliennes relativement long (20 à 30 ans), que prévoit la phase de démantèlement en cas de disparition de l'entreprise exploitante (faillite) ?

Quelles en seront les règles financières à ce moment-là ?

Les opérations de démantèlement ne sont pas respectueuses de l'avenir, le démantèlement sera source de déchets et pollution, qu'est-t' il prévu sur ce sujet ?

Le concept de l'éolienne est polluant « GreenWashing ».

Les éoliennes sont-elles recyclables en partie ou entièrement ?

Les pales sont non recyclables, comment ces déchets seront-ils traités ?

De par la pollution liée à l'exploitation du parc éolien, les terrains seront irrécupérables, quelle compensation est prévue ?

Que deviendra-t'il des blocs de béton ? Leur impact environnemental sera important.

Doute sur le réalisme des opérations de démantèlement. Quelles sont les garanties prévues ?

Thème 11 : Retour économique sur la vie locale (commune et citoyens)

RP01, RP02, RD30, RD36, RD43/44, RD112, Le04

Aucun avantage pour la collectivité.

Quels sont les retours économiques pour les citoyens qui vivent sur les communes concernées ?

Pourquoi les citoyens impactés directement par les nuisances sur les différentes communes ne pourraient-ils pas récupérer une part de l'électricité produite ?

Les habitants n'y trouvent aucun profit. Quel peut être l'impact positif pour les habitants (locaux) ?

La production électrique ne devrait-elle pas revenir en priorité à la commune de St Pardoult ?

Une partie de la production ne devrait-elle pas revenir aux populations directement impactées par les nuisances des éoliennes (principe d'un dégrèvement ou d'une ristourne sur la facture individuelle d'électricité ?

Où va la production électrique ?

Il y a un impact pour les exploitations agricoles, comment celui-ci a-t-il été apprécié, évalué ?

La présence des éoliennes va avoir un impact sur la fréquentation (touristique et autre) qui grèvera l'économie locale et entraînera des difficultés budgétaires/financières pour la commune, quelle compensation est prévue ?

Thème 12 : Impact sur le domaine aéronautique, activité aéromodélisme locale et divers

Impact activité aéromodélisme locale

RP02 (association aéromodélisme locale)

Association d'aéromodélisme "St Pardoult Air Model 17" (SPAM17) affiliée FFAM depuis 22/11/2021 utilise un terrain agréé DGAC en qualité de terrain d'évolution situé « Fief Goukard » à 300m de l'éolienne W1 ce qui représente des risques de collision pour les évolutions des modèles réduits lors de la pratique.

Un courrier a été adressé le 22/11/2022 à la cheffe de projet d'Enertrag.

Présence à la réunion Enertrag du 23/11/2022 faite en mairie de St Pardoult.

La position géographique de W1 est trop près de la zone d'évolution des modèles réduits, par souci de sécurité et pour éviter les accidents il serait souhaitable de W1 soit disposées de 250m plus à l'est.

Est-ce que ces risques d'impact avec des modèles réduits volant est pris en compte et comment ?

En cas de collisions réelles quels seront les risques et quels seront les procédures de responsabilités qui seront engagées et qui en supportera les frais ?

Impact sur l'activité aéronautique locale

RD19, RD48, RD84, Le01 (Impact sur l'activité aéronautique locale)

Impact aéronautique relatif à la proximité de l'aérodrome de St Jean d'Angély et autres aéroclubs dans un rayon de 15Km.

Augmentation du risque d'accident relatif à la pratique aéronautique.

Amplifie les dangers dans les procédures d'approche, de décollage, de panne moteur, conditions météo dégradées.

L'aérodrome sert à la fois à l'aviation de tourisme, militaire et sécurité civile.

Les hélicoptères sécurité civile seront exposés à un danger par des obstacles peu repérables en fonction de la météo.

Eolienne et risque tempête

RP18 (résistance face aux tempêtes)

Quel sera l'impact des tempêtes (de plus en plus fortes) sur les éoliennes ?

Comment a été calculé le risque ?

Quelles sont les mesures de prévention ?

Effet stroboscopique

RP01, RD41, RD42

Un effet stroboscopique existe déjà avec le parc existant sur Saint-Pardoult et nuit à certains riverains (RP01 : Monsieur Le Bail Yannick 10-12 chemin des terriers 17400 Saint-Pardoult)

Effet stroboscopique obsédant rotation des pales au soleil, quelles mesures correctrices attendre ?

Impact sur la cohésion des populations

RD 12 (Impact sur la cohésion des populations)

Divise les populations, crainte de s'exprimer entraînant des conflits de voisinage, quelles mesures espérées pour palier ou limiter ce phénomène ?

Risque cyberattaques

RD 47 (Risque cyberattaques)

Le risque réel et induit par des cyberattaques n'est pas pris en compte, comment celui-ci pourrait-il être appréhendé ?

Question reprise de mon entretien avec M. MARTINEAU éleveur fermier à St Pardoult

M. MARTINEAU acteur du comité de pilotage, éleveur fermier 8 rue de la fontaine 17400 St Pardoult est hauteur de la contribution RP04.

Lors de notre entretien M. MARTINEAU m'a fait part d'un manque de clarté sur l'engagement pris au travers de la signature d'une promesse de bail concernant la phase d'étude du projet et aurait souhaité savoir si cet acte était également engageant pour la phase de mise en exploitation du parc éolien.

Questions posées par le commissaire enquêteur

Questions relatives avec la phase de concertation

Est-il possible de fournir un bilan comptable relatif aux différentes actions réalisées dans le cadre du processus de concertation :

- sur les campagnes de démarchage et portage aux habitants (combien d'habitants touchés et quel territoire concerné) ;
- sur les différents forums organisés (nombre de personnes rencontrées, nombre d'observations prises en compte) ;
- bilan d'activité du site spécialement dédié au projet.

Questions relatives à la concentration du parc éolien observée sur le territoire

Quelle est la ou les raisons techniques, géographiques ou autres ayant amené la société ENERTRAG à cibler ce territoire déjà bien chargé en éoliennes alors que des espaces ouverts et certainement propices au projet existent dans les zones rurales moins voir pas chargées en éoliennes ?

Avez-vous pris la mesure des documents du SRADET et avez-vous cherché à établir un indice de saturation de l'éolien sur le territoire de Saint-Pardoult ?

Est-ce que le territoire de Saint-Pardoult appartient à une zone d'accélération identifiée par la région pour les futurs projets éolien ?

Comité de pilotage de suivi

Il est souvent remonté que les comités de suivi sur les parcs existants, s'ils existent, sont complètement opaques et inefficaces.

Comment sera-t-il constitué, qui l'animerait, qui y participerait, quelle production en ressortira, à qui et comment seront diffusés le résultat des travaux et comment seront-ils exploités ?

Est-ce que ce comité de pilotage sera accessible (en termes de requête) à l'ensemble des habitants du territoire ?

Etude d'impact – Mesure E11

Mesure d'accompagnement visant à améliorer le cadre de vie des riverains à proximité du projet.

Est-ce que cette mesure fera partie des points suivis par le comité de suivi ?

Un coût prévisionnel pour cette mesure est présenté. Est-ce que cette provision a vocation à être réévaluée en fonction de la durée d'exploitation du parc ?

Qu'en serait-il si le coût de la mesure s'en retrouvait supérieure à la prévision ?

Dans l'observation RP01, Monsieur Le Bail Yannick 10-12 chemin des terriers 17400 Saint-Pardoult décrit un phénomène stroboscopique très gênant subi avec le parc existant (vidéo à l'appui et vous en a déjà informé) et s'inquiète du futur projet. Dans le cadre de ces mesures d'accompagnement des riverains comment sa situation pourrait être améliorée ?

Etude d'impact – Mesure C23

La compensation des haies arrachées se fera à partir de plants très jeunes (0,5m à 1m de haut), afin que cette mesure de compensation soit efficace plus rapidement ne pourrait-elle pas être basée sur des plants plus vieux et plus haut ?

La prévision de plantation des nouvelles haies nécessite une maîtrise foncière pour envisager sa réalisation. Rien n'apparaît dans le dossier de présentation, pourquoi ?

Pourquoi le dossier ne présente pas :

- les notions de corridors écologiques actuellement réalisés par les haies qui vont être arrachées ?
- le schéma (plan) de la campagne de plantation qui est projetée et son utilité par rapport aux corridors écologiques (ou à leur restauration) nécessaires à la préservation des espèces animales sauvages ?

Suivi acoustique – Mesure E7

Je souhaite qu'un point soit présenté par rapport à la contribution RP17 de Mme FOVET participante au comité de pilotage qui conteste la réalisation d'un point de mesure acoustique ayant été réalisé sur sa propriété à « La Courance » (courrier adressé à ENERTRAG le 21 octobre 2021).

Est-ce que la surveillance de l'ambiance acoustique sera effectuée en continue et en temps réel ou par périodes intermittentes ?

Quel est le délai évalué entre la mesure acoustique constatant le dépassement du seuil et les actions de bridage nécessaires à diminuer la nuisance sonore ?

Etude d'impact 3-4 P437/438

Protocole d'arrêt nocturne des éoliennes face à la sauvegarde des chiroptères.

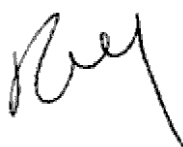
Des mesures de suivi sont annoncées mais pas expliquées :

- quelles sont-elles ?
- comment seront-elles exécutées et par qui ?
- quelles seront les actions menées et dans quel temps ?
- quel compte rendu et bilan sera publié et à qui ?
- avez-vous déjà commencé à travailler sur le sujet avec les associations de protection du milieu ?

Communication du procès-verbal de synthèse

Tableau des résumés et classement des contributions joint en pièce annexe.

Remis et commenté au porteur de projet le 24/10/2023

| | |
|--|---------------------------------|
| <p>Pour le porteur de projet ENERTRAG</p> <p>Perrine LECOQ, Cheffe de projets éoliens</p>  | <p>Le commissaire enquêteur</p> |
|--|---------------------------------|